

Guimaëc

Procès-verbal des prééminences (1679)

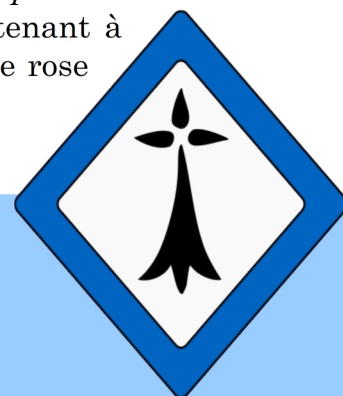
Ce procès-verbal est extrait d'un article intitulé « Armoiries et prééminences des familles bretonnes dans les églises du ressort de Morlaix et Lanmeur », et est tiré d'un manuscrit de plus de 500 pages où, en 1677, François Bouyn, seigneur de Rains, conseiller maître en la chambre des comptes de Bretagne, député à ce fait par arrêt du 19 mars, dresse un état circonstancié des écussons, prééminences et droits honorifiques des églises du ressort de Morlaix et de Lanmeur.

Procès-verbal des prééminences de la paroisse de Guimaëc

(27 septembre 1679)

Et continuant ledit jour notre commission, nous nous serions rendus tous de compagnie dans le bourg parrochial de Guymaëc, où serions arrivés environ les onze heures à midy. Ayant entré dans ladite eglise parrochiale, nous serait venu trouver noble et discret messire Louis de Cressoles, sieur recteur de ladite paroisse, auquel ayant verbalement déclaré le sujet de notre descente et sommé de nous faire sa déclaration positive de tous ceux qu'il sait prétendre ecussons dans ladite eglise, prééminences et droits honorifiques, et au nom de qui se font les prières nominalles, il nous a dit que nul n'a droit de se dire patron fondateur de ladite eglise, et qu'autant que peut savoir, lui ne son curé ne font les prières nominalles pour aucun seigneur en particulier, ce qu'il a signé ainsi : Louis de Cressolles. R.D.

En procédant à la description des ecussons et armoiryes, qui sont sans la maitresse vitre placée derrière le grand autel, l'avons trouvé chargée de 12 ecussons ez roses d'icelle, la première etante à cinq ouvertures et dans laquelle pourrait estre posez autant d'ecussons n'est toutefois chargée que d'un seul au milieu d'icelle, portant *bandé d'or et de sable à six pièces*. Et sont les armes de la seigneurie et terre de Tremedern, appartenant à présent [page 265] à la dame de la Villeguihard. À costé d'icelle rose est un ecusson des mesmes armes, posé du costé de l'evangile.



- Source : Revue historique de l'Ouest, 1885, Documents, pages 264-268.
- Saisie du texte : **Tugdual Le Rouge de Guerdauid** en juin 2020.
- Publication : www.tudchentil.org, janvier 2021.

Et à vis, du costé de l'épître sont les armes des terres et seigneuries de Trelever portant *d'[e gueule] à 3 bandes d'[argent] chargé d'hermines sans nombre.*

Dans la 2^e rose du costé de l'évangile, sont 3 ecussons seulement.

Le 1^{er} en plain, *d'azur fretté d'argent, à une fleur de lys de mesme en chef,* armes de Ker Eraut.

Le 2^e à mye partye, au 1^{er} de mesme et au 2^e *d'argent à 3 jumelles de sable* (Le Nuz, sr de Kergomarch).

Le 3^e à mye partye de mesme et au 2, *d'azur au gantelet d'argent surmonté d'un épervier de mesme chargé de 3 étoiles aussy de mesme, 2 et 1* (de Kerguvelen, ram.de Kerroignant).

De l'autre costé de l'épître est un ecusson à mye partye au 1^{er} *d'or à la quintefeuille d'azur,* qui sont les armes des Toulgoët, au 2^e *d'argent à la croix trefflée de sable chargée de 5 étoiles d'or,* qui sont les armes de Kermerchou (sieur de Trélever, paroisse de Guimaëc).

Et plus bas est un ecusson à mye partye : au 1^{er} des armes de Kermerchou, au 2^e *de sable au cerf passant d'or à 3 besants de mesme 2 et 1,* qui sont les armes de Nouelz.

Et aussy plus bas sont deux ecussons. Le 1^{er} (Le Nepveu, de la ville de Morlaix), *d'or à trois besants de gueule au chef d'azur chargé d'une hure de sanglier de sable.* Le second portant au 1^{er} de même (Le Nepveu) et au 2 des armes de Kermerchou, lesquels ecussons dépendent de la terre de *Trelever.*

Et l'autre costé de l'évangile sont deux ecussons portant les mesmes choses que *Tremedern.*

La dame de Kerjean Pastour a droit à un ecussons de la mesme vitre.

Et continuant du costé de l'évangile dudit grand autel est une chapelle et autel dédiée à *Sainte Anne, dépendant de la terre de Kerneguen appartenant au sr de Kermenguy. Kermenguy* au-dessus duquel autel est une vitre et deux petits souffletz chargé de 2 ecussons :

Le 1^{er} (de Goesbriand, sieur de Kervéguen et de Kermenguy, paroisse de Guimaec), en plain *d'azur à la fasce d'or, au cheff d'un lambeau, marqué de jumellerye* (sans doute juveigneurie).

Le 2^e escartellé. Au 1^{er} est *escartellé au I et IV d'une tour* dont on n'a pu faire le blason, le fond et la tour estant *d'argent* au II et III à *un lion aussy de mesme* (de Kermavan, éc. de Lesquellen ?).

Au 2^e *d'argent à 3 chevrons de gueule* (Huon, ram. de Huon de Lanonver).

Au 3^e *d'argent fretté de gueules*(Le Rouargent fretté de gueules(Le Rouge dnt fretté de gueules(Le Rouge d'Aretté de gueules(Le Rouge d'Ancreé de gueules(Le Rouge d'Ancremel,e gueules(Le Rouge d'Ancremel, rameules(Le Rouge d'Ancremel, ram. des(Le Rouge d'Ancremel, ram. de Beg (Le Rouge d'Ancremel, ram. de Begaignd'argent fretté de gueules(Le Rouge d'argent fretté de gueules(Le Rouge d'Ant fretté de gueules(Le Rouge d'Ancrette de

gueules(*Le Rouge d'Ancremel, é de gueules*(*Le Rouge d'Ancremel, rame gueules*(*Le Rouge d'Ancremel, ram. de* gueules(*Le Rouge d'Ancremel, ram. de* Bega(*Le Rouge d'Ancremel, ram. de* Begaign (*Le Rouge d'Ancremel, ram. de* Begaignon).

[p. 266] Et au 4^e *de gueule à la fasce d'argent*.

Et sur le tout en abisme est un ecusson à mye partye *d'azur fascé d'or*, qui est Goebzriant, au 2^e *d'argent à 3 chevrons de gueule*.

Et audessous dudit autel dans la dite chapelle sont deux bancs appartenant au sieur de Kermenguy.

Et audessous est un 2^e autel, dédiée à saint Sébastien, dans le tableau du quel autel est un ecusson escartellé : au 1^{er} de Goebzriant, au 2^e *d'azur à 3 coquilles d'or deux et un* (Estienne, sieur de Kerveguen, paroisse de Guimaëc, de Lingouez, paroisse de Locquirec), au 3^e *d'azur à 6 treffles de sable 3, 2 et 1* (Kersaint Gilly ?), au 4^e *d'argent à trois bandes de gueule* (de Coetelez, sieur de Kerveguen).

Et dans le pignon et muraille de l'église est un ecusson à mye partye, au I de Goebzriant et au II des mesmes armes qu'au 1^{er} ecusson au-dessus dudit autel, iceluy autel estant attaché au 2^e pilier de la ditte aisle.

Et à vis dudit autel sont 2 bancs, l'un prétendu par la dame de Kermaison, l'autre armoyé *de sable à la croix raccourcy d'argent* appartenant au sieur de Keramedon Huon.

Au costé duquel banc est un autel dédiée à la Trinité, audessus duquel est une vitre chargée de 4 ecussons. Le 1^{er} et au plus haut lieu est escartellé : au I et IV *d'azur fretté d'argent* (Keraut), au II et III *d'or bandé de sable à 3 pièces* (qui est de Coetelez).

Audessus et au milieu des trois est un ecusson ecartellé : au I *d'argent à l'aigle à deux testes esployée de sable* (de Kerloaguen), au II *de gueule à deux petites dagues d'argent 2 et 1* (Le Noan). Au III et IV *d'argent*. Au V sur tout en abisme, *d'azur fretté d'argent* (de Kereraut).

Le 3^e du costé de l'évangile est escartellé au I *d'argent à un soleil*, au II *d'argent bandé de gueule* (de Coetelez), au III *d'argent*, à l'aigle à 2 teste esployée de sable surmonté d'un lambel (Kerloaguen), au IV *de gueule à 3 dagues d'argent* (Le Noan) et le V^e sur le tout comme dans le 1^{er} ecusson (écartellé de Kereraut et de Tremedern).

Et le 4^e à mye partye de mesme et *d'argent à 3 jumelles de sable (acc. d'1 annelet de m. en chef* (Le Nuz, sieur de Kergomarc'h, paroisse de Guimaëc et Kerunan, paroisse de Plougaznou). Au bas de la quelle vitre il y a un priant et une priante armoyez à leur robe des mesmes armes qu'au 1^{er} quartier du premier écusson, qui sont les armes de Kereraut.

Et du costé de l'épître est un banc à la dame de la Ville-Guihard, armoyé de Tremedern. Et audessous est un autre banc aux armes de Kereraut, prétendu par le sieur de la Ville-Guihard.

En l'endroit s'est opposé le sieur de Mesambez Kerguz, lequel a soutenu la propriété dudit banc et protesté d'en fournir sa déclaration devant nous

aux peines et fortunes de qui il appartiendra.

[p. 267] Et audessus dudit banc est une vitre d'une seule rose portant les armes de Tremedern aussy prétendue par le sieur de Mezambe, ainsy signé : René Kerguz.

Et audessous du mesme costé, est une arcade avec bande et voulte armoyé aux deux costés et au milieu des armes de Kerangouez cy-dessus blasonnez.

Et dans ladite voulte est un ecusson en attente prétendu par le sieur de Kerangouez et auprès est une tumbre lui appartenant. Et audessous de la ditte arcade dans le pignon, sont les armes de Tremedern en bocze et en pointe.

Et à vis desdites arcades, dans la mesme aisle de gauche, sont trois bancs, le 1^{er} joignant le premier pilier appartenant au sieur de Penamprat, contenant de long 4 pieds et de laize 4 pieds et 5 poulces et appartient à présent aux héritiers du sieur de Pestivien.

Le 2^e appartient au sr de Mezambe Kerguz.

Et le 3^e appartient au sieur du Roudour Le Bihan à cause de sa terre du Pratigout, et est armoyé d'un lion.

Et laditte aisle finye sommes entrés dans le chœur de la ditte eglise, au 1^{er} pilier du costé de l'epitre est un banc au sieur Kerjan Pastour, le dossier d'iceluy armoyé de 3 écussons à *la rencontre de bœuf, au chevron*.

Et audessous est un autre banc au sieur de Kerjan Pastour.

Et joignent iceluy est un banc au sieur comte de Boyséon.

Et du costé de l'autel St-Sébastien, autre banc à la dame de Kermabon de sa terre de Kerven.

Et sortys dudit chœur et entrez dans la nef de la ditte eglise aux deux costés du crucifix (transept) sont 2 autel.

Le 1^{er} à droite et du costé de l'evangile dudit grand autel, dédiée à la Sainte Vierge est armoyé des armes de Mesaudren et appartient au sieur Thepault, portant *d'argent à la croix pattée d'azur* (qui est Ropartz, sieur de Ker Ropartz et de Mesaudren), auprès duquel est 1 banc audit sieur de Thepault de Mesaudren.

Et au bas dudit autel est une tumbre élevée de terre appartenant au sieur de la Villeneuve Rolland, de Guimaec, audessous de la quelle est escrit : *Runtanic*.

Et l'autre autel de l'austre costé est dédiée au Saint Sacrement, audessus duquel autel est en bocze un ecusson à mye partye au I *de gueule billeté d'or quatre, trois, deux et un* (qui est de Lisle) et *de sable à trois chevrons d'argent* (qui est Riou de Kerangouez).

Et du costé de l'epitre duquel autel est une vitre portante dans les trois roses d'icelle trois ecussons, le premier en plain comme celui dans l'autel (de Lisle).

[p. 268] Le second de mesme que dans ledit autel à mye partye (de Lisle

et Riou de Kerangouez).

Et au troisieme mye partye de mesme (de Lisle), et *d'argent au sautoier d'azur chargé de cinq annelets d'argent* (qui est Le Marc'hec de Kervoaziou).

Et à vis dudict autel est un banc contenant 5 pieds de long et de laize 3 pieds et 7 poulces appartenant avec ledit autel et vittre aux enffens du sieur de Pestivien-Pestivien.

Et plus bas est une vittre portant 3 ecussons dans les trois premières roses : Le 1^{er} *de gueule à la croix raccourcy d'or* (qui est Bilsic), *cantonné d'une mâcle de mesme*, qui sont les armes de Thepault (ramage de Bilsic, sieur de Rumelin, - de Mesaudren, paroisse de Guimaëc). Le second à la droite, de mesme. Le 3^e escartellé, au I *d'argent à la croix pattée d'azur* (de Tromelin, sieur dudict lieu et du Cosquer, paroisse de Plougaznou), au II *de gueule à 6 trèffles d'or 3 et 3, au croissant de mesme en abisme* (Le Cozic), au III *d'argent au lion rampant de sable, à 3 fasces de gueule à trois pièces*. Laquelle vittre appartient au sieur de Mezaudren Thepault de sa terre de Mezaudren.

Et du mesme costé à vis des fundz est une petite vittre à un soufflet sans armes, comme aussy une autre audessus de la principale et grande porte.

Et est la description et estat des vittres, voultres et arcades de la ditte eglise. De laquelle estant sortyz avons remarqué dans la porte qui est audes-soubz de la tour trois ecussons, deux en plain de Kereraut et l'autre à mye partye des mesmes choses. Et audessus est un ecusson de Tremedern et plus haut, audessus du chiffre portant 1635 est un autre ecusson soutenu de deux aigles, dont le fondz est effacé et qu'on ne peut blazonner.

Pitre de Lisle du Dreneuc

Le vicomte Pierre-René, dit Pitre, de Lisle du Dreneuc (1846-1924) est un érudit nantais, archéologue et premier conservateur du Musée Dobrée. Faisant preuve d'une approche scientifique et méthodologique rigoureuse, il contribue par ses publications et son activité à l'enrichissement et au classement du fonds archéologique départemental issu de plusieurs collections privées reçues en donation (Wikipedia).